



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 29 JUIN 2021
◆ ◆ ◆
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 29 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 23 juin 2021, se sont réunis au CADRAN à Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h05, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Raphaël NORBLIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : Mme AUGER Stéphanie, Mme BEAUVILLARD Karène jusqu'à 19h00 (dossier 22), M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETZAZAOUI Driss, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Francoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M BARRAL Fernand, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARRETTE Christophe, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DI GIOVANNI Alain, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurélie, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cedric, M MAILLARD Jean-Marie, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme PLAISANCE Marianne, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUGER à partir de 19h00, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Mme France BARILLER, M. Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Mme Florence HAGUET VOLCKAERT, Mme Kitty REVEL a donné pouvoir à M. Sylvain BOREGGIO, M. Timour VEYRI a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEAUX, M. Pascal JUPILLE a donné pouvoir à M. Patrice CHOKOMERT, Mme Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à M. Gérard ASMONTI, M. Emeric JEANNE a donné pouvoir à M. Didier CRETOT, M. Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, Mme Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Mme Aurélie LEMOINE, M. Didier DESSAINT a donné pouvoir à M. Jean-Michel CAILLEUX, M. Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, Mme Servane BAYRAM a donné pouvoir à Mme Françoise LUVINI, M. Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEAUX, Mme Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à M. Mohamed DERRAR, M. Michel DULONDEL a donné pouvoir à M. Alain DI GIOVANNI, Mme Laure SALVAT a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, M. Noel GRIPPON a donné pouvoir à M. Laurent CORNE, M. Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à M. Alain NOGARÈDE, Mme Christiane MURCIA a donné pouvoir à M. Guy LEFRAND, Mme Emmanuelle TREMEL a donné pouvoir à Mme Jocelyne NEANT, M. Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à M. Emmanuel ROUSSEL, Mme Sophie BOCAGE a donné pouvoir à M. Olivier RIGAL-ROY, M. Patrick PIERES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, M. Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Mme Marianne PLAISANCE, Mme Patricia LEON a donné pouvoir à Mme Lysiane BANDELIER, M. Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Mme Isabelle COLLIN

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Mme DURANTON Nicole, M. BRULARD Thierry, Mme CASTELNAU Caroline, M. CHAPLAIS Robert, M. CONFAIS Stéphane, M. CRISTOBAL Florent, M. DE LANGHE Christian, M. GUILLEN Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M. LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMONNE Christine, M. MAMMERI Rachid, M. MARQUAIS Raynald, Mme SAVEL Frédérique

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTÉ** le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 13 avril 2021

☞ **AUTORISE** Monsieur Sylvain BOREGGIO à occuper la fonction de Président du Conseil d'administration de la Société publique locale Evreux Normandie Aménagement et à accepter la fonction de Directeur Général.

☞ **DESIGNE** M. Driss ETTAZAOUI au Conseil d'administration de la SAIEM AGIRE en remplacement de M. Franck BERNARD ; M. BERNARD demeure le représentant d'EPN au sein de l'Assemblée générale.

☞ **CEDE** à la SARL DESTOCK 27 (activité de vente de véhicules d'occasion) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, les parcelles AR 422, 630 pour partie et AR 244 sur la zone d'activité de la Rougemare à Evreux, d'une surface d'environ 6 600m² hors taxe à 25 €/m², soit 165 000 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement vendue, augmenté de la TVA, les frais de notaires et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur. ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **CEDE** à la SCI NET PLUS (société spécialisée dans le nettoyage industriel) ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie des parcelles cadastrées section XA n°178 et 180 sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville, d'une surface d'environ 1450 m² au prix hors taxe de 25 €/m² soit 36250 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **ANNULE** la délibération du 16 octobre 2018 et **CEDE** à Monsieur Krauth (activité mécanique de précision), ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de parcelle cadastrée section ZM n°220 sur le parc d'activité de la Croix Prunelle à Saint-André-de-l'Eure, d'une surface d'environ 1 200 m² au prix de 120 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre sont pour moitié à la charge de l'acquéreur, l'autre moitié étant à la charge de l'acquéreur de l'autre partie de la parcelle ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **CEDE** à la société Cameron Carrosserie (activité de réparation et entretien de véhicules), ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de parcelle cadastrée section ZM n°220 sur le parc d'activité de la Croix Prunelle à Saint-André-de-l'Eure, d'une surface d'environ 1 200 m² au prix de 120 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre étant pour moitié à la charge de l'acquéreur l'autre moitié étant à la charge de l'acquéreur de l'autre partie de la parcelle ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS STOL (installée sur le Parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville et spécialisée dans la conception, la fabrication et la pose d'ensembles mécano-soudés) composée d'une subvention d'un montant de 35 000 € et d'une avance remboursable de 70 296 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec la Banque des Territoires au titre du programme Action Cœur de Ville pour le co-financement, à hauteur de 40 000 €, d'un poste de manager de commerce, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Opération Collective en Milieu Urbain (concerne les communes de plus de 3000 habitants) - ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre. Ce dispositif permet l'octroi de soutien financier aux entreprises dans les domaines suivants :

- Les investissements des entreprises relatifs à la modernisation, la mise aux normes accessibilité et la sécurisation de leur point de vente
- Le développement de l'usage des outils numériques
- L'accompagnement à la transmission/reprise des entreprises
- L'attractivité des centres-villes et centres-bourgs auprès des investisseurs, porteurs de projets et visiteurs

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la Fête de la Science 2021 qui se déroulera du 4 au 10 octobre 2021, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat avec le CROUS Normandie, ainsi que tout avenant et document liés à ladite convention ; ce partenariat consiste pour EPN à pré réserver auprès du CROUS des logements pour les étudiants en chirurgie dentaire qui effectueront des stages de plusieurs semaines à plusieurs mois sur le territoire

☞ **DECIDE** le soutien pluriannuel à l'Université de Rouen Normandie au titre des trois partenariats ci-après ; **OCTROIE** à l'Université de Rouen Normandie au bénéfice de l'UFR Santé, une subvention de fonctionnement à hauteur de 22 646 € au titre d'une participation aux rémunérations 2021 des personnels recrutés et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de coopération relatives aux affectations des personnels sus-mentionnés ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre

Postes	Etablissement et spécialités affectation	Co financeur du poste	Montant annuel de participation EPN	Date de début	Estimation Montant en 2021	Durée convention
AHU	CHES Odontologie	CHES	23 115 €	01/11/2021	3 850 € (2 mois)	2 ans (renouvelable)
Professeur associé	NH Navarre Pédopsychiatrie	NH Navarre	23 115 €	01/09/2021	7 705 € (4 mois)	3 ans (renouvelable)
MCU	H La Musse Ergo-kinésithérapie	H La Musse	33 275 €	01/09/2021	11 091 € (4 mois)	3 ans
Montant total			79 505 €		22 646 €	

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2020 de l'Office de Tourisme et de Commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme et de Commerce d'Evreux Portes de Normandie.

☞ **FIXE** le tarif d'occupation des Cabanes Rando (refuges de randonnée), taxe de séjour incluse, à 15 € TTC la cabane à la nuit et 25 € TTC les deux cabanes à la nuit si la réservation est effectuée par le même usager client et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir entre EPN, la Ville de Normanville et l'Office de Tourisme et de Commerce d'Evreux Portes de Normandie, ainsi que tout document ou avenant nécessaire pour la mise en place et la gestion de deux refuges de randonnée « Cabanes Rando ».

☞ **DECIDE (moins une voix contre)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) pour l'édition 2021 du rallye « Plaines et Vallées » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite afférente et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

☞ **ADOPTE** le Rapport recueillant les modifications au projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Evreux Portes de Normandie 2020-2026 ; **APPROUVE** le Plan Climat Air Energie Territorial d'Evreux Portes de Normandie 2020-2026 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération en particulier concernant la procédure réglementaire à suivre.

☞ **PRESCRIT** la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements (PLUiHD), selon les objectifs définis et conformément aux articles L153-31 et L153-34 du code de l'urbanisme, **FIXE** les modalités de concertation suivantes :

- Affichage de la délibération au siège d'EPN pendant la durée de la procédure et jusqu'à l'arrêt de projet
- Information aux différentes étapes de la procédure, sur le site internet EPN
- Mise à disposition d'un registre d'observation au siège d'EPN et à la mairie de Saint André de l'Eure, pendant la durée de la procédure et jusqu'à l'arrêt de projet
- Une adresse mail de contact afin d'adresser des observations : planification@epn-agglo.fr

et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège d'Evreux Portes de Normandie ainsi que dans les mairies de l'agglomération et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs.

☞ **APPROUVE** les principes d'aménagement du bâtiment du pôle d'échange au bénéfice du stationnement Véloo et de l'atelier Véloo ; **DECIDE** d'engager les travaux d'aménagement et de sécurisation nécessaires et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents ayant trait aux présentes dispositions.

☞ **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et tous avenants à intervenir entre EPN et la commune de Saint Germain sur Avre pour la mise à disposition de locaux et de personnels, dans le cadre de la gestion des transports scolaires sur le sud du territoire

☞ **APPROUVE** les termes du règlement des transports scolaires d'EPN.

☞ **DECIDE** le renforcement de la desserte du Quartier Saint Michel – Centre-ville d'Evreux pour une période de phase d'expérimentation allant de septembre 2021 à juin 2022 ; **DECIDE** la création d'un nouveau point d'arrêt dénommé « Avranches » sur la ligne T10 du réseau Transurbain ; **DECIDE** le renforcement de la desserte de l'axe Evreux – Saint André de l'Eure avec 8 liaisons complémentaires (4 allers-retours) par jour du lundi au samedi, toute l'année ; **DECIDE** d'intégrer la navette Transurbain T1E « Préfecture- Collège Paul Bert » dans le service de la ligne T1 classique ; **DECIDE** l'optimisation sommaire de l'itinéraire de la ligne T4 de Transurbain Saint Sébastien de Morsent – Centre-ville d'Evreux – Cocherel et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ces décisions

☞ **DECIDE** de considérer comme urgent et prioritaire la réalisation rapide du « saut-de-mouton » en avant gare de Paris Saint Lazare ; **DECIDE** de s'associer au collectif normand pour la réalisation de cet ouvrage ; **DECIDE** d'acter le principe d'une contribution financière au volet collectivités du projet sur la base de la ventilation suivante :

- Région : 25%
- Département 12.5%
- Intercommunalités 12.5%

La ventilation des contributions entre Départements, Métropole, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération et Communautés de communes est définie au prorata de la population.

DECIDE d'affecter une enveloppe maximale de 1 510 000 € à cet effet et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

☞ **OCTROIE (Mme Leseigneur ne prend pas part au vote)** une subvention de 6 500 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure.

☞ **OCTROIE** une subvention de 4 000 € à l'association Habitat et Humanisme, au titre de l'exercice 2021.

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux de requalification de la Rue du Bois des Communes à Evreux ;
APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-après et **SOLLICITE** les subventions (à mobiliser dans la cadre de la convention ANRU)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (1 000 000 €) maquette ANRU			
EPN 165 070 € 16,5 %	REGION NORMANDIE 250 000 € 25%	VILLE EVREUX 200 000 € 20%	ANRU 384 930 € 38,5%

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de **9 000 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	ETAT Sous réserve de validation comité de pilotage	COUT DU PROJET
REP+ MADELEINE (Collège de Navarre)	Madeleine	Programmation REP + Madeleine : Mise en place d'actions liées à l'acquisition des fondamentaux par les élèves, et actions innovantes, dans le cadre du projet REP	2 000 €	3 700 €	5700 €
REP POLITZER	Madeleine	Programmation REP Poltzer : Mise en place d'actions liées à l'acquisition des fondamentaux par les élèves, et actions innovantes, dans le cadre du projet REP	1 500 €	5 600€	7 100 €
REP DUNANT	Nétreville	Programmation REP Dunant : Mise en place d'actions liées à l'acquisition des fondamentaux par les élèves, et actions innovantes, dans le cadre du projet REP	3000 €	6 000 €	9 000 €
ASSOCIATION DE SOLIDARITE CITOYENNE	Madeleine	Sorties familles : -Faciliter la création de liens entre les familles à l'extérieur du quartier -Renforcer la cohésion sociale et rompre l'isolement -Mise en place de sorties familles sur la période estivale, afin d'offrir un temps de vacances et de découverte aux familles du quartier.	2 500 €	/	7 800 €
TOTAL			9 000 €	15 300€	29 600€

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-après, pour un montant total de 19 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Convention pluri annuelle	Coût total du projet	Part EPN
1	ALSM / AGORA	Evreux St Michel	Animations jeunesse et familles <i>Mise en place de projets d'animations à destination des jeunes et des familles du territoire dans le cadre de l'EVS (Espace de Vie Sociale) portée par l'ALSM</i>	OUI 2020-2023 Agrément EVS	152 910€	11 000€
2	Association Régie des quartiers	EPN	Chantiers jeunes <i>Mise en place de <u>3 chantiers Jeunes</u> sous la forme de CDD de 15 jours sur les périodes de vacances scolaires. Chantiers sur le patrimoine local.</i> → 1 chantier à Saint-Sébastien de Morsent sur les vacances d'été en lien avec le service Cohésion sociale de la commune – 3 jeunes → 1 chantier sur le territoire CNE en lien avec le CS, sur les vacances d'Octobre – 3 jeunes <i>Ou 1 chantier sur le quartier de St-Michel en lien avec l'EVS, sur les vacances d'Octobre – 3 jeunes</i> → Un autre chantier restant à définir	NON	51 000€	8 000€
TOTAL 2ème phase						19 000€

☞ **OCTROIE (moins 5 abstentions)** dans le cadre de la plateforme « mobilité », une subvention de:

Pour les fonds LEADER 2021

- 17 500 € à l'association WIMOOV

Pour les fonds FSE sur le 1er semestre 2021

- 5 000 € à l'association IFAIR

- 32 500€ à la MJC

- 6 500 € à l'association CICERONE

- 2 250 € à l'association Education et Formation

- 12 500 € à l'association WIMOOV

Pour le 2nd semestre 2021

- 58 750 € à l'association WIMOOV

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et les avenants éventuels avec chaque opérateurs mobilité.

☞ **ADOpte** le règlement intérieur de fonctionnement de la Crèche à Vocation Insertion Professionnelle (AVIP) et **ADOpte** le règlement intérieur de la commission d'attribution des places. Cette crèche va remplacer la Halte-garderie de la Madeleine à Evreux qui a fermé ses portes en décembre 2020.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** avec la SAIEM AGIRE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation du réseau d'eau potable et rétrocession – Evreux la Madeleine tranche 2 (bâtiments situés rues Rugby, Molière, Jean Racine, Jean de la Fontaine et Emile Zola, quartier de la Madeleine à Evreux)

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants de substitution à intervenir pour transférer les conventions de téléphonie mobile liant les opérateurs signataires au profit des sociétés désignées par eux après vérifications d'usage et à **PERCEVOIR** les redevances afférentes à l'utilisation des châteaux d'eau.

☞ Le Président **RETIRE** de l'ordre du jour le projet de modification du règlement d'eau potable pour examen lors d'une séance ultérieure

☞ **APPROUVE**, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la stratégie de gestion et préservation de la ressource en eau, suivant les axes suivants :

1. Augmenter les surfaces en cultures BNI, BIO et prairie sur les AAC prioritaires et sensibles
2. Faire baisser la lixiviation de l'azote vers la nappe en période hivernale
3. Faire diminuer le recours aux herbicides
4. Améliorer la connaissance sur la ressource en eau
5. Accompagner le développement des éléments de paysages boisés
6. Développer les leviers techniques, administratifs et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs de la stratégie
7. Communiquer et mieux informer sur les enjeux de la gestion et protection de la ressource en eau

FIXE les objectifs de qualité d'eau et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents associés à cette stratégie incluant les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées dans celle-ci (demandes de subventions, marchés publics, conventions ...).

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de mise à disposition de terrain à passer avec le propriétaire SCI de la Ferme Neuve, domicilié au 29 rue de l'Iton à Normanville, pour l'installation du piézomètre N°21 sur la parcelle cadastrée C 119, dite « Le mont Menais Est » à Normanville pour le suivi qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie dans la vallée de l'Iton, ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires

☞ **OCTROIE**, dans le cadre de la gestion des espèces exotiques envahissantes, une subvention de fonctionnement de 500 € TTC au Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie qui intervient sur le territoire et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application et ses éventuels avenants, pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

☞ **DECIDE**, au titre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser rue la RD 45 – rue des Cèdres, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Illiers l'Evêque (21 000,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux

☞ **DECIDE**, au titre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 45 – Carrefour rue des Cèdres/rue des Vergers - le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Illiers l'Evêque (6 804,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.

☞ **DECIDE**, au titre des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 555 – Route de Neuville - le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Saint André de l'Eure (8 452,50 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux.

☞ **ADOpte** le règlement de fonctionnement de la déchèterie mobile

☞ **ARRETE** le projet d'établissement 2021 – 2025 du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents se rapportant à la mise en œuvre de ce projet d'établissement, notamment toutes demandes de subventions

☞ **FIXE** les frais de scolarité au Conservatoire à Rayonnement Départemental applicables à compter du 1^{er} septembre 2021

☞ **DECLARE d'intérêt communautaire**, dans le cadre de la Compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs » d'EPN, les gymnases et leurs installations sportives de plein air suivants :

- I. Henri Dunant
- II. André Legrand
- III. Navarre
- IV. Politzer
- V. Jean Rostand
- VI. Marcel Pagnol

PREND ACTE du transfert vers EPN des services chargés de la mise en œuvre de cette compétence et **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

☞ **DECIDE** de s'engager dans le dispositif de la SAS « Pass Culture », **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant **A SIGNER** les conventions avec la SAS « Pass Culture » pour chaque établissement culturel d'EPN, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant **A SIGNER** tous les documents afférents à ce dossier. Expérimenté depuis le mois de juin 2019 dans quatorze départements, le « Pass Culture » est un dispositif du Ministère visant à renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans. Il se concrétise par une application web, téléchargeable sur smartphone, gratuite et géolocalisée, grâce à laquelle ces jeunes découvrent et réservent des propositions culturelles et artistiques accessibles à proximité. À compter du 1er Janvier 2022, le dispositif sera étendu aux collégiens à partir de la 4e ainsi qu'aux lycéens à partir de la seconde. Les offres éligibles au Pass Culture de la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie concernent les équipements suivants :

- Conservatoire à Rayonnement Départemental,
- Musées,
- Médiathèques,
- Maison des Arts.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'Instructeur des autorisations droit des sols pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'urbanisme. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Rédacteur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'un emploi de médiateur culturel pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de la culture et médiation. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi d'assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'un emploi de Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, conseils citoyens pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des politiques publiques liées à la politique de la ville. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'un emploi de Coordinateur – tuteur campus connecté pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de la gestion de projets. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Attaché, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'un emploi responsable du développement touristique pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du développement touristique. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Attaché, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'un emploi de Chargé de recrutement dispositifs spécifiques pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du recrutement et de l'insertion professionnelle. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Rédacteur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'un emploi de Médiateur RH pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du recrutement et de l'insertion professionnelle. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Rédacteur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **ADOPTÉ** le rapport final et les conclusions décidées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en sa réunion du 13 avril 2021, les décisions prises par la CLECT étant les suivantes : **1** - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif : la CLECT retient le principe de non régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN : **2** - Programme de réussite éducative : la CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux

☞ **ADOPTÉ** les attributions de compensation définitives 2021 selon les tableaux récapitulatifs suivants :

COMMUNES EX-GEA	Attributions de compensation définitives 2021
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	140 496,54 €
ARNIERES-SUR-ITON	10 602,58 €
AVIRON	18 842,23 €
BAUX-SAINTE-CROIX (LES)	19 032,95 €
BONCOURT	3 015,53 €
BOULAY-MORIN (LE)	23 139,80 €
CAUGE	19 470,48 €
CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX (LA)	25 039,48 €
CIERREY	23 062,07 €
DARDEZ	2 396,69 €
EMMALEVILLE	22 614,29 €
EVREUX	14 996 979,97 €
FAUVILLE	78 484,27 €
GAUCIEL	20 269,88 €
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE	47 420,39 €
GRAVIGNY	727 998,80 €
GUICHAINVILLE	254 970,64 €
HUEST	37 532,86 €
IRREVILLE	14 602,86 €
MESNIL-FUGUET (LE)	4 397,04 €
MISEREY	57 944,37 €
NORMANVILLE	205 460,78 €
PARVILLE	15 133,53 €
PLESSIS-GROHAN (LE)	29 616,29 €
REUILLY	21 788,49 €
SACQUENVILLE	52 518,21 €
SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES	3 152,77 €
SAINT-LUC	5 935,61 €
SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE	913,93 €
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT	546 042,42 €
SAINT-VIGOR	8 387,62 €
SASSEY	5 553,70 €
TOURNEVILLE	6 700,34 €
TRINITE (LA)	2 559,13 €
VAL-DAVID (LE)	26 834,44 €
VENTES (LES)	24 760,10 €
VIEIL EVREUX (LE)	163 492,89 €
Total des attributions de compensation à verser - communes Ex-GEA (a)	17 667 163,97 €

COMMUNES Ex-CCPN	Attributions de compensation définitives 2021
AUTHIEUX (LES)	23 091,07 €
BARONNIE (GARENCIERES/QUESSIGNY)	48 857,94 €
BOIS-LE-ROY	94 274,31 €
BRETAGNOLLES	12 517,81 €
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE	14 177,99 €
CHAVIGNY-BAILLEUL	42 224,48 €
COUDRES	30 978,78 €
COUTURE BOUSSEY (LA)	317 321,98 €
CROTH	115 862,79 €
EPIEDS	23 242,54 €
FORET-DU-PARC (LA)	31 815,87 €
FOUCRAINVILLE	6 211,62 €
FRESNEY	32 804,95 €
GARENNES-SUR-EURE	350 220,66 €
GROSSOEUVRE	135 933,03 €
HABIT (L')	43 924,58 €
JUMELLES	17 325,75 €
LIGNEROLLES	23 033,44 €
MARCILLY-SUR-EURE	245 002,21 €
MOUSSEAUX-NEUVILLE	68 129,13 €
PREY	129 502,51 €
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	933 558,02 €
SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY	12 338,24 €
SAINT-LAURENT-DES-BOIS	26 340,68 €
SEREZ	11 123,18 €
Total des attributions à verser - communes Ex-CCPN (b)	2 789 813,56 €

ADHESIONS 2018	Attributions de compensation définitives 2021
ACON	12 202,03 €
COURDEMANCHE	15 873,53 €
DROISY	- €
FONTAINE-SOUS-JOUY	- €
ILLIERS L'EVEQUE	43 662,34 €
JOUY-SUR-EURE	- €
MARCILLY-LA CAMPAGNE	29 226,18 €
MESNIL-SUR-L'ESTREE	108 300,07 €
MOISVILLE	- €
MOUETTES	42 559,30 €
MUZY	24 279,16 €
SAINT-GERMAIN SUR AVRE	39 783,33 €
Total des attributions de compensation à verser - communes adhésion 2018 (c)	315 885,94 €
TOTAL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION A VERSER AUX COMMUNES - ANNEE 2021 (a+b+c)	20 772 863,47 €

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à passer avec l'UGAP et les éventuels avenants à intervenir.

☞ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

☞ **DONNE ACTE (moins 6 abstentions) - le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote** - à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2020 ; **CONSTATE** la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes ; **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs.

☞ **DECIDE - le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote** - dans le cadre du vote du Compte administratif 2020, de l'affectation du résultat des différents budgets

☞ **ADOPTE (moins 5 abstentions)** le Budget Supplémentaire 2021.

☞ **ADOPTE** les ajustements d'Autorisations de programmes/Crédits de paiement et Autorisations d'engagement/Crédits de paiement (AP/CP et AE/CP) dans le cadre du budget supplémentaire 2021

☞ **ADOPTE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour EPN : son budget principal (00100) et ses budgets annexes M14 : ZA du Long Buisson 1 (00104), ZA les Surettes (00106), ZAC La Fosse Aux Buis (00107), ZA de Miserey (00112), ZAC du Long Buisson 2 (00114), ZAC du Vallon Fleuri (00117), Pépinière Scientifique (00121), ZAC de Vallot (00124), ZA Gauville Parville (00127), ZA Marcilly La Campagne (00128), ZA de Droisy (00129) et ZA du Long Buisson 3 (00134) ; **APPROUVE** la mise à jour des délibérations n°70 du 17/12/2019 et n°49 du 13/10/2020 en précisant les durées applicables à tous les articles issus de cette nouvelle nomenclature, conformément à l'annexe jointe ; **CALCULE** l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis ; **AMENAGE** la règle du prorata temporis dans le logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500,00€ TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ; **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections et **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

☞ **DECIDE** l'apurement du compte 1069 par opération d'ordre semi budgétaire : émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 1068 pour un montant de 27 065,99€ et **DIT QUE** les crédits budgétaires sont inscrits en dépenses au compte 1068 au budget supplémentaire 2021

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **ADMETTRE** en créances irrécouvrables les sommes de :

Total budget Principal :	16 276,19 €
Total budget Eau :	300 446,99 €
Total budget Assainissement :	21 812,79 €
Total budget SPANC	15 213,97 €

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 158 772 €.

☞ **OCTROIE** une subvention complémentaire de 40 000 euros à l'association « Evreux Volley-ball » qui va évoluer en Ligue AF et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention ainsi que tous documents afférents

☞ **OCTROIE (Mme Bonnard ne prend pas part au vote)** une subvention de 3 000 euros à l'association Les Gazelles de Normandy et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir dans le versement.

DECIDER le versement aux communes des fonds de concours ci-après :

- 591,56 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Angerville-la-Campagne** pour le remplacement de l'adoucisseur du lave-vaisselle de la cantine,
- 3 352,76 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement de la chaudière et de ventilo-convecteurs à la mairie,
- 2 185,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement des volets roulants de la mairie,
- 781,77 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour l'installation d'une douche à l'école maternelle,
- 1 512,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'installation d'un lave-chaussures au stade,
- 4 649,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de panneaux numériques d'informations,
- 2 962,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un barnum,
- 3 290 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de jeux pour enfants,
- 2 882,73 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la construction d'un abri poubelles pour l'Escale,
- 286,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 6 080 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux de clôture sur les berges de l'Iton,
- 8 803,72 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un véhicule électrique,
- 2 692,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de mobilier urbain,
- 2 463 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'isolation thermique de la mairie (financement Etat),
- 287,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de matériel électoral,
- 1 245,75 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour le remplacement des clôtures de deux bassins de rétention à la Clé des Champs,
- 284 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'**Aviron** pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 1 647,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition de mobilier extérieur,
- 19 565,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Boncourt** pour la réalisation d'une aire de jeux et d'un équipement sportif (refus Etat),
- 2 168,75 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Caugé** pour la réfection du sol amortissant des structures de jeux de la maternelle (financement Etat),
- 7 745,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour le réaménagement du cimetière communal (refus Etat),
- 1 107,60 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la protection et la plantation des berges de la mare derrière l'école (financement Etat),
- 1 492 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour la fourniture et la pose de deux bouches incendie (financement Etat et Département),
- 19 056,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Chavigny-Bailleul** pour la réfection de la cour de l'école,
- 337,07 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la mairie,
- 7 154,20 €, soit 21% du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour la mise aux normes de la défense incendie (financement Etat et Département),
- 7 977,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la réfection du terrain de sport de l'école primaire,
- 1 717,52 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'isolation des combles de la mairie,
- 2 190 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la fourniture et la pose de radiateurs, d'éclairage led et blocs de sécurité à l'école de musique,
- 345,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'armoires pour le bureau du maire,

- 625 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la pose d'un faux-plafond au secrétariat de la mairie,
- 3 214,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'aménagement paysager et les plantations à proximité de la mare et de la noue,
- 587,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition de mobilier urbain,
- 1 960 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la mise aux normes des tableaux électriques de la mairie et de l'école,
- 1 562,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la fourniture et la pose de signalisation horizontale et verticale,
- 5 818,50 €, soit 23% du coût HT du projet, à la commune de **d'Epieds** pour la mise aux normes de la défense incendie (financement Etat et Département),
- 26 110,24 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune de **d'Evreux** pour l'aménagement de la nouvelle médiathèque du quartier de Nétreville (financement Etat),
- 2 601,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour la mise en place d'une clôture le long du pré des Tracquecins,
- 2 642,45 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune de **Foucrainville** pour la rénovation de la mairie (façade, robinet et luminaire extérieur) et de l'arrêt de car (financement Etat),
- 6 044 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la mise aux normes de la défense incendie (financement Etat et Département),
- 1 940 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour la mise en conformité électrique de bâtiments communaux,
- 4 242,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour les volets roulants à la salle Gérard Philippe - dernière phase,
- 2 551,56 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour le remplacement d'alarmes à l'école (financement Etat),
- 2 890,75 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la sécurisation de la cour de l'école (financement Etat),
- 2 863,50 €, soit 24% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour les travaux de défense incendie (financement Etat et Département),
- 900 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'un tableau blanc interactif à l'école (financement Etat),
- de 3 662,50 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de **Guichainville** pour le remplacement de quatre bornes incendie (financement Etat et Département),
- de 187 375 €, soit 48% du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'agrandissement du parking de l'école maternelle (financement Département),
- 3 100,11 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la réfection du tableau général électrique et changement de l'éclairage de l'espace gymnase/multi activités (financement Etat),
- de 5 457,07 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la fourniture et la pose de jeux extérieurs au groupe scolaire (financement Etat),
- 2 236,79 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **d'Illiers l'Evêque** pour l'installation d'un abribus au hameau du Brémien,
- 2 810,48 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de d'Illiers l'Evêque pour l'installation de quatre bouches incendie (financement Etat et Département),
- 1 147,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de d'Illiers l'Evêque pour l'acquisition d'une étuve pour la cantine,
- 1 442 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de d'Illiers l'Evêque pour l'installation de stores intérieurs pour la mairie,
- 3 891,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de d'Illiers l'Evêque pour l'installation de volets roulants pour la mairie,
- 805,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **d'Irreville** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 2 577,69 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jouy-sur-Eure** pour le remplacement de panneaux d'affichage et d'un miroir de sécurité,
- e 902,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour des travaux de plomberie pour l'école et la mairie,
- 1 186,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour la signalisation horizontale (école, mairie, église et ancienne abbaye),
- 2 527,76 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour la création de deux bouches incendie (financement Etat et Département),

- 3 071,71 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la fourniture et l'installation de pompes à chaleur pour la mairie et la salle des associations en remplacement de la chaudière fioul (financement Etat),
- 2 130,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la fourniture de mobiliers de parcours santé,
- 435 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour l'acquisition de deux caméras piétonnes pour la police municipale,
- 9 686,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un véhicule de police municipale,
- 1 948,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de l'équipement du véhicule de police municipale,
- 15 610 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques,
- 2 155,67 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de matériel informatique pour la mairie,
- 6 990 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour les travaux de drainage du cimetière,
- 1 388 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- 189 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un amplificateur de son pour l'église,
- 1 032,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de dalles led pour l'école maternelle,
- 348,94 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un système de phonie pour ascenseur,
- 2 415 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la réalisation d'un mur au parking de la maison de santé,
- 344,70 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'armoires pour la mairie et l'école,
- 6 236,86 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du **Boulay-Morin** pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse,
- 1 239,98 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'acquisition d'une remorque pour le tracteur tondeuse,
- 1 546,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour le remplacement de la clôture du stade/école,
- 1 438 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'acquisition de deux défibrillateurs,
- 1 763,76 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour la fourniture et la pose de trois bouches incendie (financement Etat et Département),
- 6 103,66 €, soit 23% du coût HT du projet, à la commune du **Plessis-Grohan** pour l'installation d'une réserve incendie au hameau des Brûlins (financement Etat et Département),
- 1 040 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des **Authieux** pour la remise en état de l'aire de jeux communale,
- 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour le remplacement de l'arbre de la Liberté,
- 6 565,88 €, soit 10% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour le remplacement des menuiseries de l'école maternelle (financement Etat et Département),
- 2 763 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'une lame de déneigement,
- 631,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition de tablettes numériques,
- 730 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition de panneaux voisins vigilants,
- 3 815 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique extérieur,
- 7 201,50 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la plateforme d'accès aux pompiers, l'installation d'une réserve incendie au Buisson et le remplacement de deux poteaux incendie (financement Etat et Département),
- 4 488,80 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour la mise en place de la vidéoprotection (financement Etat),

- 1 335,51 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour l'acquisition d'un adoucisseur d'eau pour la cuisine de la cantine scolaire,
- 90 364 €, soit 21% du coût HT du projet, à la commune de **Moisville** pour la restauration de l'église Saint Martin (financement Etat et Département),
- 932,49 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'une tondeuse et d'un broyeur,
- 557,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'acquisition de tables de pique-nique et une clôture en rondin de bois,
- 3 296,89 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour la fourniture et la pose de deux portiques tournants (jardin et camping-cars),
- 6 892,34 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en place d'un sol Butyplay pour le terrain multisport,
- 726,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un compresseur pour les services techniques,
- 3 164,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de matériel informatique pour le service enfance jeunesse,
- 4 557 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un écran projecteur pour la salle du conseil,
- 3 495 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un écran tactile pour la dématérialisation de l'affichage,
- 628,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de trois imprimantes pour les services administratifs,
- 1 437,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour les écoles,
- 1 236 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour la médiathèque (bac et chariot),
- 1 620 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de distributeurs à sacs d'hygiène canine,
- 1 132 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux lave-verres de cantine,
- 2 759,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux autolaveuses,
- 13 526,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un véhicule benne,
- 12 787,88 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique,
- 1 790,67 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour les locations saisonnières,
- 2 661,46 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la fourniture et la pose du standard téléphonique de la mairie,
- 549 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la fourniture d'une géoverbalisation électronique pour la police municipale,
- 893,87 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour la pose d'une bouche incendie (financement Etat et Département),
- 2 032,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la mise en sécurité de la mairie et du RAM,
- 611,17 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'une remorque,
- 687 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement des alarmes de la mairie, de l'école et de la cantine,
- 2 926,80 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la motorisation des volets roulants de l'école,
- 275 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la création d'une bordure de sécurité le long de l'ancien cimetière,
- 1 765 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement de la porte extérieure d'une salle de classe,
- 279 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition de panneaux d'affichage,
- 213,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'un taille haies,
- 267,89 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'isoloirs,

- 2 301,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour les travaux de la terrasse de la salle des fêtes,
- 789 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Luc** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 787,82 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition de matériel d'entretien pour les espaces verts,
- 5 346,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'une tondeuse,
- 1 304,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un banc chêne pour agrémenter l'extérieur de la mairie,
- 950,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un panneau pédagogique mobile,
- 670,14 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'une table de ping-pong en béton,
- 745 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Martin-la-Campagne** pour l'acquisition d'un poste informatique pour la mairie,
- 808 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la mairie,
- 721 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de vasques de fleurissement sur candélabres,
- 935,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Serez** pour la sécurisation des portes d'entrée de l'église,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 714,20 € délibéré le 13 avril 2021 pour la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition de matériel électoral, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ; **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 67 361,41 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la création d'une réserve incendie, d'un bordurage et l'aménagement d'un parking, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ; **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 742,50 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie, la facture ayant été réglée antérieurement à la date d'autorisation de démarrage anticipé et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.